

DEL2025\_013



## MAIRIE DE PEYMEINADE

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 9 avril 2025**  
**19H00**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**OBJET : Atlas de la Biodiversité Communale - Concours photo n°2**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le mercredi 9 avril à 19 heures 00 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Evelyne HIRELLE - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Huguette LACROIX - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON.

**POUVOIRS DE :** Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - M. Christian PERTICI à Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Michel BATTISTI à M. Pierre FAURET - Mme Fabienne WALLON à M. Michel DISSAUX - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - Mme Sophie PERCHERON à M. Eric VIDAL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pierre-François DERACHE.

**DOMAINE / THEME : ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITE****RAPPORTEUR : Marc BAZALGETTE****SYNTHÈSE**

Les communes de Peymeinade et du Tignet se sont engagées dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) commun.

Dans ce cadre, un premier concours photo amateur avait été organisé du 15 octobre au 30 novembre 2024.

En vue de poursuivre la sensibilisation du grand public à l'environnement et à la biodiversité et face au succès rencontré par ce concours, il est proposé d'en organiser un deuxième, du 21 avril au 30 mai 2025, en maintenant le thème de "la richesse de la biodiversité".

Les modalités de ce concours photo amateur, qui comprend 4 catégories (faune, flore, paysages et jeunesse), sont fixées par l'établissement d'un règlement.

Les communes de Peymeinade et du Tignet effectueront à parts égales l'achat des lots destinés aux gagnants du concours photo et la réalisation de l'exposition qui en sera issue.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du concours photo amateur lié à l'ABC, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Vu** la délibération n°DEL2024-010 du 21 février 2024 portant sur la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité des Communes de Peymeinade et le Tignet en partenariat avec le CEN PACA ;

**Vu** la délibération n°DEL2024-064 du 25 septembre 2024 portant sur l'approbation du règlement du premier concours photo ;

**Vu** le projet de règlement du concours photo n°2 réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'ABC commun de Peymeinade et du Tignet.

**Monsieur Marc BAZALGETTE expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** que par délibération n°DEL2024-10 du 21 février 2024, les communes de Peymeinade et du Tignet se sont engagées dans la réalisation d'un ABC commun ;

**Considérant** que la réalisation d'un tel outil a pour objectif d'acquérir une connaissance de la biodiversité du territoire, de mener des actions de sensibilisation et de mobiliser les acteurs locaux pour mieux appréhender les enjeux environnementaux du territoire ;

**Considérant** qu'en partenariat avec le Conservatoire régional d'Espaces Naturels de la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA), les communes de Peymeinade et du Tignet avaient décidé d'organiser un premier concours photo du 15 octobre au 30 novembre 2024 ;

**Considérant** l'intérêt suscité par ce concours et la nécessité de poursuivre la sensibilisation du grand public aux richesses de la biodiversité de leur territoire, les communes de Peymeinade et du Tignet ont décidé d'en organiser un deuxième ;

**Considérant** que le nouveau concours photo est programmé du 21 avril au 30 mai 2025, réservé aux photographes amateurs et qu'il comprend quatre catégories (faune, flore, paysages et jeunesse) ;

**Considérant** que le concours sera doté de récompenses et de lots qui seront remis aux gagnants de chaque catégorie, issus en nombre égal des deux communes ;

**Considérant** qu'une exposition des plus beaux clichés réalisés dans le cadre du concours photo sera réalisée par les organisateurs puis montrée aux habitants dans chacun des territoires ;

**Considérant** que les communes de Peymeinade et du Tignet effectueront à parts égales l'achat des lots et récompenses destinés aux gagnants du concours photo, ainsi que la réalisation de l'exposition ;

**Considérant** que pour concrétiser ce concours photo, il y a lieu d'en préciser les modalités dans un règlement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du concours photo amateur n°2 organisé du 21 avril au 30 mai 2025, dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale, sur le thème de « la richesse de la biodiversité ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le règlement du concours photo amateur n°2 organisé du 21 avril au 30 mai 2025, dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur le thème de « la richesse de la biodiversité », tel qu'annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget.

**VOTE : UNANIMITE**

Peymeinade, le 9 avril 2025

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,  
Pierre-François DERACHE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Derache", is written over the printed name of the secretary.